



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



**Projet de Recherche et Innovation pour des
Systèmes agro-pastoraux productifs, résilients
et sains en Afrique de l'Ouest (PRISMA)**



PROPOSITION DE STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES LIES AUX AFLATOXINES ET AUTRES TOXINES DANS LES ALIMENTS POUR ANIMAUX DANS LA CEDEAO

Livrable 2



Réalisé avec l'appui technique de :



Agences de mise en œuvre du PRISMA :



www.ecowas.int
www.araa.org

Mars 2025



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



**Projet de Recherche et Innovation pour des
Systèmes agro-pastoraux productifs,
résilients et sains en Afrique de l'Ouest
(PRISMA)**

CONTRAT DE SERVICE UPM- OTC-AECID POUR PRISMA OBJECTIF SPECIFIQUE DU PROJET 2.2.2
DOSSIER N° 2023/CTR/090028

**PROPOSITION DE STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES
LIES AUX AFLATOXINES ET AUTRES TOXINES DANS LES
ALIMENTS POUR ANIMAUX DANS LA CEDEAO**

LIVRABLE 2

Réalisé avec l'appui technique de :



Agences de mise en œuvre du PRISMA :



Il ne s'agit pas de science profonde, mais de connaissance.

Il s'agit de toi et moi.

À propos de nous.

À propos des gens.

Il s'agit de la sécurité alimentaire des populations d'Afrique de l'Ouest.

Tout est connu de la plupart d'entre nous et connu au niveau international.

L'aflatoxine - Le tueur silencieux

Le cancérigène naturel le plus courant, produit naturellement dans les champs et lors du stockage d'aliments de base tels que les céréales et les aliments pour animaux.

Il existe des méthodes pour les détecter et les analyser. Il existe des moyens de les prévenir. Des stratégies visant à réduire la transmission entre les cultures, les aliments pour animaux, les denrées alimentaires et les humains sont disponibles, économiquement accessibles et, lorsqu'elles sont bien mises en œuvre, peuvent s'avérer très efficaces.

Cependant, plusieurs problèmes majeurs rendent leur application difficile.

Manque d'implication

Manque de coordination.

Manque de transparence.

Manque de coopération.

L'objectif du projet PRISMA dans le domaine de l'alimentation animale et des aflatoxines est précisément centré sur ce point.

Nous proposons la collaboration des laboratoires et des réseaux d'acteurs pour favoriser l'harmonisation des méthodes standardisées de contrôle des aflatoxines dans la chaîne alimentaire animale en Afrique de l'Ouest.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
2. OBJECTIFS	4
3. MÉTHODOLOGIE	4
3.1. <i>Description de l'approche des révisions réglementaires</i>	4
3.2. <i>Méthode d'analyse du système de gestion des risques (HACCP)</i>	6
4. RÉSULTATS	6
4.1. <i>Analyse des risques et points critiques pour maîtrise (HACCP) pour les ingrédients des aliments pour animaux et le lait PRISMA</i>	6
4.2. <i>Perspective stratégique pour l'Afrique de l'Ouest</i>	7
4.3. <i>Impact au niveau régional et national</i>	7
4.4. <i>Exigences opérationnelles pour les usines d'aliments pour animaux</i>	7
5. RECOMMANDATIONS	7
5.1. <i>Proposition de stratégie de gestion des risques pour éviter les aflatoxines dans les aliments et les animaux</i>	7
5.2. <i>Réduction la teneur en aflatoxine M1 dans le lait</i>	8
5.3. <i>Définition du risque stratégique dans les pays bénéficiaires et au Nigéria</i>	8
5.4. <i>Proposition stratégique régionale</i>	10
6. CONCLUSION	12

1. INTRODUCTION

Les aflatoxines, un sous-ensemble de mycotoxines, sous-produits métaboliques produits par *Aspergillus flavus* et *Aspergillus parasiticus*, représentent l'un des défis les plus urgents en matière de sécurité sanitaire des aliments et des aliments pour animaux dans la région de la CEDEAO. Ces toxines, classées B1, B2, G1 et G2, présentent des risques importants pour la santé publique, le bien-être animal et le développement économique. Dans l'alimentation animale, la contamination par les aflatoxines compromet non seulement la productivité du bétail, mais a également de graves conséquences pour la santé humaine en raison de la présence d'aflatoxine M1 dans le lait, particulièrement préoccupante pour les communautés dépendantes de l'industrie laitière.

Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation animale des pays de la CEDEAO sont confrontés à des vulnérabilités particulières en raison de conditions climatiques propices à la prolifération fongique, d'infrastructures de stockage inadéquates et de capacités limitées de surveillance de la contamination. Si des initiatives telles que le Partenariat pour la lutte contre les aflatoxines en Afrique (PACA) ont permis des progrès, la prévalence croissante de la contamination par les aflatoxines souligne la nécessité d'une stratégie globale et durable de gestion des risques.

Ce document aborde les lacunes critiques en matière de contrôle des aflatoxines dans la région CEDEAO, en se concentrant sur les produits à haut risque tels que les ingrédients d'aliments pour animaux (tourteaux de coton, tourteaux d'arachide, son de riz, son de blé et aliments composés) et les produits laitiers. En s'appuyant sur les cadres existants et en proposant des protocoles unifiés pour la mesure et l'atténuation des aflatoxines (Livable 1), ce rapport se concentre sur la proposition d'une stratégie de gestion des risques pour soutenir les efforts régionaux visant à garantir la sécurité des aliments et des aliments pour animaux, à protéger la santé publique et à renforcer le système agroalimentaire en Afrique de l'Ouest, avec un accent particulier sur le Sahel.

2. OBJECTIFS

L'objectif de ce document est de proposer une stratégie robuste de gestion des risques pour contrôler la contamination par les aflatoxines totales (B1, B2, G1 et G2) des ingrédients des aliments pour animaux et réduire la concentration d'aflatoxine M1 dans le lait dans la région CEDEAO, en particulier au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigéria.

Les objectifs spécifiques sont les suivants ;

- comprendre l'ampleur du problème ;
- améliorer le suivi et l'analyse ;
- identifier des points critiques de contrôle des risques (PCCR) ;
- renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles régionales ;
- élaborer une proposition stratégique régionale.

En répondant à ces objectifs, le document vise à fournir des solutions concrètes pour réduire la contamination des aliments pour animaux et du lait par les aflatoxines, garantir des systèmes alimentaires plus sûrs et faire progresser les pratiques agricoles durables dans la région de la CEDEAO.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. Description de l'approche des révisions réglementaires

3.1.1. Critères d'analyse du statut réglementaire des mycotoxines en Afrique

« Une décennie de faiblesse institutionnelle » offre un aperçu détaillé de l'état, des défis et des actions liés à la réglementation des mycotoxines en Afrique. Les critères à prendre à compte :

o Cadre réglementaire actuel

- réglementations nationales en matière de contrôle des mycotoxines ;
- normes régionales et internationales ;

- efforts d'harmonisation.
- o **Défis de la régulation des mycotoxines**
 - sensibilisation et éducation ;
 - tests et surveillance ;
 - contraintes économiques ;
- o **Efforts et initiatives actuels**
 - programmes de renforcement des capacités ;
 - recherche et développement technologique ;
 - politique et plaidoyer ;
- o **Conclusion et recommandations**

Il y a la nécessité d'une approche coordonnée et multisectorielle de la réglementation des mycotoxines en Afrique. Cette approche devrait impliquer non seulement les gouvernements, mais aussi le secteur privé, le monde universitaire et la société civile.

Les principales recommandations sont :

- accroître la sensibilisation ;
- améliorer les infrastructures (laboratoires, équipements de test et formation technique) ;
- encourager la collaboration régionale ;
- veiller à l'intégration des politiques.

3.1.2. Méthode comparative utilisée pour évaluer les limites d'aflatoxine en Afrique de l'Ouest, en Europe et aux États-Unis

a. Limites acceptables pour les aflatoxines dans les pays d'Afrique de l'Ouest ?

Selon le rapport du PACA (2015), intitulé « Étude exploratoire pour l'évaluation de l'environnement politique et des capacités techniques de lutte contre les aflatoxines dans les États membres de la CEDEAO », sur 15 pays d'Afrique de l'Ouest, seuls 8 (53,33 %) disposent d'une législation sur la sécurité sanitaire des aliments. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger font partie des 7 pays qui n'ont pas de politique de sécurité sanitaire des aliments. La Côte d'Ivoire a des limites d'aflatoxines totales de 10-100 µg/kg et le Sénégal (limite AFB1 de 50-500 µg/kg) dans l'alimentation animale. Ces deux pays ont une politique datant des années 1960 et 1970 qui nécessite une mise à jour (Hell, 2015 ; Aasa et al., 2022). Par ailleurs, seulement 20 % des pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Nigéria et Ghana) ont une norme spécifique pour les aflatoxines. Le Ghana accepte 5 µg/kg d'AFB1 et 10 à 120 µg/kg d'AF totale dans les arachides, tandis que le Nigéria accepte 20 µg/kg d'AFB1 dans les produits alimentaires et 5 µg/kg d'AFB1 dans les aliments pour animaux laitiers (Aasa et al. 2022). Hormis les pays mentionnés ci-dessus, tous les autres pays utilisent les limites du Codex Alimentarius ou les limites prescrites par leurs partenaires commerciaux, comme les arachides décortiquées exportées du Sénégal vers la Pologne. Les tableaux 2 et 3 résument les limites maximales d'aflatoxines prescrites par les partenaires commerciaux et les niveaux d'aflatoxines autorisés en Afrique, dans l'UE, aux États-Unis et dans le Codex Alimentarius.

Les trois pays étudiés – le Mali, le Niger et le Burkina Faso – ne disposent d'aucune réglementation officielle spécifique à l'aflatoxine. Seules les grandes entreprises industrielles, commerciales et exportatrices suivent parfois les directives du Codex Alimentarius.

b. Observations générales :

- **Influence du Codex Alimentarius** : Ces pays adoptent souvent les lignes directrices établies par le Codex Alimentarius, qui recommande une limite de 20 ppb pour les aflatoxines totales dans les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
- **Normes uniformes** : Si la CEDEAO exige de tous ses membres qu'ils adhèrent aux recommandations du Codex Alimentarius concernant les teneurs maximales en aflatoxines

pour divers produits destinés à l'alimentation humaine et animale, cela se traduira par des limites uniformes d'aflatoxines dans tous les pays, garantissant ainsi la cohérence réglementaire. Les pays appliquant des normes plus strictes devraient maintenir leurs niveaux actuels.

3.1.3. Nécessité d'un contrôle urgent des aflatoxines dans les pays d'Afrique de l'Ouest

Ces dernières années, des rapports ont établi un lien entre les aflatoxines et une diminution de la santé humaine et des opportunités d'exportation dans de nombreux pays africains (Probst et al., 2014). La FDA a établi un avis ou des lignes directrices pour l'aflatoxine à 20 ppb et les fumonisines à 24 ppm dans le maïs et les produits à base de maïs (Channaiah, 2011 ; FAO, 2004 ; Richard et al., 2003). Dans la plupart des pays africains, le niveau est supérieur à la limite, ce qui présente un risque pour la santé humaine. Par exemple, des tests d'aflatoxines ont été effectués sur 245 échantillons de maïs en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso et Ghana), et 53 % d'entre eux présentaient des niveaux supérieurs à 20 ppm dans les sacs PICS et tissés (Adetunji et al., 2014) .

Une autre étude menée en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cameroun, RD Congo, Éthiopie, Ghana, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe) a montré que les échantillons de maïs étaient souvent positifs pour les aflatoxines (65 %), les fumonisines (81 %) et le DON (40 %), indiquant la présence de champignons capables de produire les toxines respectives (Probst et al., 2014). Le résultat a révélé que le pourcentage d'échantillons dépassant les limites américaines pour les aflatoxines totales (limite réglementaire), les fumonisines (limite consultative) et le DON (limite consultative) était respectivement de 47 %, 49 % et 4 %.

3.2. Méthode d'analyse du système de gestion des risques (HACCP)

3.2.1. Cadre analytique pour l'évaluation HACCP

Une attention particulière est accordée au système de traçabilité dans le cadre HACCP. Les aflatoxines étant au cœur du projet PRISMA, les concepts de mise en œuvre du système de traçabilité proposés se concentrent sur ce contaminant. Il est donc suggéré de commencer par les ingrédients connus pour être sujets à la contamination par les aflatoxines, comme ceux envisagés dans le cadre du projet PRISMA : tourteaux de coton, tourteaux d'arachide, son de blé et son de riz, ainsi que les aliments composés ou complémentaires contenant au moins un de ces ingrédients.

Le lait étant un aliment de base dans les communautés ouest-africaines et les vaches laitières étant particulièrement sensibles aux aflatoxines, nous proposons d'accorder une attention particulière à la traçabilité et à l'application du système HACCP à la partie alimentation animale – lait de la chaîne de valeur. Tous les concepts évoqués et les méthodologies similaires peuvent être appliqués à d'autres mycotoxines et à d'autres substances indésirables qui peuvent être présentes dans les aliments pour animaux.

4. RÉSULTATS

4.1. Analyse des risques et points critiques pour maîtrise (HACCP) pour les ingrédients des aliments pour animaux et le lait PRISMA

La gestion des aflatoxines dans les ingrédients alimentaires tels que le tourteau de coton, les tourteaux d'arachide, le son de riz, le son de blé et les aliments composés est essentielle pour préserver la santé animale et humaine en Afrique de l'Ouest, notamment au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigéria. Ces produits sont sensibles à la contamination par les aflatoxines en raison de facteurs tels que de mauvaises pratiques de stockage, une humidité ambiante élevée et des contrôles de transformation inadéquats, autant de facteurs courants dans ces régions.

Dans les systèmes de production laitière, les aflatoxines consommées par les vaches peuvent passer dans le lait sous forme d'aflatoxine M1, ce qui présente des risques importants pour la santé humaine et menace la sécurité alimentaire régionale. Si le Nigéria a réalisé des progrès notables dans la gestion des aflatoxines grâce aux cadres réglementaires de l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des médicaments (NAFDAC) et de l'Organisation nigériane de normalisation (SON), d'autres États membres de la CEDEAO, comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso, rencontrent des difficultés pour établir et mettre en œuvre des politiques de sécurité sanitaire efficaces.

Pour atténuer ces risques, il est essentiel d'identifier et de contrôler les étapes les plus vulnérables de la chaîne d'approvisionnement, où une contamination est susceptible de se produire.

4.2. Perspective stratégique pour l'Afrique de l'Ouest

L'établissement d'une stratégie de gestion des risques axée sur des solutions pratiques et réalisables, telles qu'un stockage amélioré, de meilleurs contrats avec les fournisseurs, une plus grande disponibilité des tests d'aflatoxines et l'adoption de limites réglementaires réalistes, peut réduire considérablement le risque de contamination par les aflatoxines dans les aliments et les aliments pour animaux en Afrique de l'Ouest.

Ces mesures protégeront la santé publique, amélioreront la productivité animale et permettront aux fournisseurs et fabricants d'aliments pour animaux d'opérer en toute sécurité et efficacité. Grâce à la collaboration régionale, à l'éducation et à une action coordonnée, les pays de la CEDEAO peuvent améliorer considérablement la sécurité et la qualité de leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et animale.

4.3. Impact au niveau régional et national

La stratégie régionale proposée pour la CEDEAO vise à établir un cadre unifié et collaboratif pour la gestion des risques liés à l'aflatoxine. Elle s'attaque aux défis systémiques, favorise les partenariats et donne aux parties prenantes les moyens d'agir.

Plus précisément au **Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigéria**, la gestion efficace des aflatoxines dans les aliments pour animaux et le lait nécessite une **approche proactive et multidimensionnelle**, axée sur :

- l'identification et le contrôle des points de risque critiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;
- l'application de systèmes de gestion des risques tels que HACCP ;
- l'utilisation de l'expérience réglementaire du Nigéria comme modèle pour les pays voisins.

Cette approche améliore non seulement la sécurité alimentaire, mais renforce également la compétitivité agricole et la résilience économique de la région.

4.4. Exigences opérationnelles pour les usines d'aliments pour animaux

Pour garantir la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, tous les opérateurs du secteur de l'alimentation animale doivent mettre en œuvre des systèmes internes solides :

- Enregistrement légal et conformité ;
- Contrôle des risques basé sur le HACCP ;
- Systèmes de traçabilité ;
- Préparation aux urgences.

5. RECOMMANDATIONS

5.1. Proposition de stratégie de gestion des risques pour éviter les aflatoxines dans les aliments et les animaux

Une stratégie concrète de réduction des risques liés à l'aflatoxine en Afrique de l'Ouest est proposée. Elle comprend des améliorations du stockage, des clauses contractuelles plus claires, une plus grande disponibilité des tests d'aflatoxine et des limites réglementaires adaptées aux régions.

5.2. Réduction la teneur en aflatoxine M1 dans le lait

Pour réduire la teneur en AFM1 dans le lait, les instructions étape par étape depuis l'apport de matières premières jusqu'à la distribution du lait sont fournies pour les points critiques suivants :

- Réception et stockage des matières premières ;
- Contrôle du processus de production des aliments composés pour animaux ;
- Surveillance de la santé des ruminants et de la qualité du lait ;
- Transport et distribution du lait :

Notes supplémentaires :

- Utilisation d'adsorbants de mycotoxines : l'incorporation d'adsorbants de mycotoxines dans l'alimentation peut réduire la biodisponibilité des aflatoxines dans le système digestif des ruminants, diminuant ainsi leur transfert dans le lait.
- HACCP : la mise en œuvre d'un système HACCP à chaque étape du processus assure une surveillance continue des points à risque et facilite l'identification précoce des problèmes.

5.3. Définition du risque stratégique dans les pays bénéficiaires et au Nigéria

La contamination des aliments pour animaux et des ingrédients laitiers par les aflatoxines constitue un défi majeur pour les industries agroalimentaires et fourragères de la région CEDEAO, en particulier au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigéria. Les défis environnementaux, infrastructurels et réglementaires spécifiques à ces pays nécessitent des stratégies adaptées pour gérer et atténuer les risques liés aux aflatoxines. En exploitant les cadres existants et en comblant les lacunes des pratiques actuelles, une approche stratégique peut améliorer la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et des aliments pour animaux, tout en préservant la santé publique et la stabilité économique.

5.3.1. Contexte environnemental et infrastructurel

Les conditions climatiques du Mali, du Niger, du Burkina Faso et du Nigéria, caractérisées par des températures élevées, une humidité élevée et des précipitations saisonnières, sont très propices à la croissance fongique et à la production d'aflatoxines. Des produits agricoles essentiels comme les graines de coton, les arachides, le son de riz et le son de blé sont particulièrement vulnérables à la contamination pendant la culture, la récolte et le stockage.

Les déficiences des infrastructures aggravent cette vulnérabilité. L'accès limité à des installations de stockage adéquates, les techniques de séchage inadéquates et la faible réglementation des chaînes d'approvisionnement augmentent le risque de contamination par les aflatoxines. Pour remédier à ces problèmes, des investissements ciblés dans la manutention post-récolte, les solutions de stockage et les systèmes de transport sont nécessaires.

5.3.2. Cadre réglementaire et capacité institutionnelle

Le Nigéria s'est imposé comme un leader régional grâce à des cadres réglementaires solides mis en œuvre par l'Agence nationale de contrôle des aliments et des médicaments (NAFDAC) et l'Organisation nigériane de normalisation (SON). Ces institutions veillent au respect des limites d'aflatoxines, surveillent leur conformité et sensibilisent le public. Cependant, au Mali, au Niger et au Burkina Faso, les cadres réglementaires sont moins développés, avec des capacités d'application limitées et des systèmes de surveillance fragmentés.

Une stratégie régionale devrait privilégier l'harmonisation des normes réglementaires entre les pays de la CEDEAO, en s'appuyant sur l'expérience du Nigéria pour établir des limites claires d'aflatoxines et des mécanismes d'application. Des programmes de formation et un soutien technique aux

organismes de réglementation du Mali, du Niger et du Burkina Faso sont essentiels pour renforcer les capacités.

5.3.3. Objectifs stratégiques de la gestion des risques

Ces objectifs sont :

- Prévention et atténuation de la contamination par les aflatoxines : Bonnes pratiques agricoles (BPA) et amélioration des pratiques post-récolte ;
- Systèmes de contrôle et de test : protocoles unifiés, méthodes d'analyse rapide, renforcement des capacités ;
- Contrôles sur la fabrication des aliments pour animaux : liants de mycotoxines, technologies de transformation ;
- Mesures de sécurité pour le lait : règlement sur les aliments pour vaches laitières, contrôle de l'aflatoxine M1 ;
- Collaboration régionale et partage des connaissances : partage de données entre les États membres de la CEDEAO, partenariats à travers le renforcement des collaborations avec des organismes internationaux comme PACA afin d'obtenir un soutien technique et financier.

5.3.4. Recommandations politiques pour les pays bénéficiaires et le Nigéria

- **Alignement et harmonisation des politiques**
 - Élaborer une norme régionale pour l'aflatoxine au sein de la CEDEAO qui soit conforme aux directives du Codex Alimentarius et aux meilleures pratiques internationales.
 - Encourager la reconnaissance mutuelle des méthodes d'essai et des résultats afin de faciliter le commerce transfrontalier des aliments pour animaux et des denrées alimentaires.
- **Incitations économiques**
 - Introduire des subventions ou des allègements fiscaux pour les agriculteurs et les fabricants d'aliments pour animaux qui adoptent des mesures de contrôle des aflatoxines.
 - Fournir un soutien financier au développement et à la diffusion de variétés de cultures résistantes à l'aflatoxine.
- **Campagnes de sensibilisation du public**
 - Sensibiliser les agriculteurs, les fabricants d'aliments pour animaux et les producteurs laitiers aux risques associés aux aflatoxines et aux meilleures pratiques pour les atténuer.
 - Sensibiliser les consommateurs à l'importance des aliments et des aliments pour animaux sans aflatoxines afin de stimuler la demande de produits plus sûrs.

5.3.5. Le rôle du Nigéria en tant que leader régional

Les systèmes réglementaires avancés du Nigéria, notamment les efforts de la NAFDAC et de la SON, servent de modèle aux autres pays de la CEDEAO. En partageant son expertise et ses ressources, le Nigéria peut jouer un rôle essentiel dans les domaines suivants :

1. Renforcement des capacités : Organisation de programmes de formation pour les agences de régulation au Mali, au Niger et au Burkina Faso.
2. Transfert de technologie : Aide au déploiement de méthodes de test rapides et de solutions de stockage modernes.
3. Plaidoyer politique : Promouvoir l'établissement de normes régionales et de mécanismes de collaboration pour le contrôle des aflatoxines.

5.3.6. Cadre de mise en œuvre

- **Actions à court terme (0-2 ans)**

- Lancer des projets pilotes dans les zones à haut risque pour démontrer l'efficacité des interventions proposées.
 - Mener des études de base pour cartographier les points chauds de contamination par les aflatoxines et établir des domaines d'action prioritaires.
- **Actions à moyen terme (2 à 5 ans)**
 - Développer des interventions réussies et les intégrer dans les politiques nationales.
 - Mettre en place un système d'alerte régional pour la contamination par les aflatoxines, similaire au RASFF de l'UE.
 - **Actions à long terme (5 ans et plus)**
 - Institutionnaliser les mesures de contrôle des aflatoxines dans les cadres nationaux et régionaux.
 - Promouvoir l'autosuffisance régionale en matière de technologies d'analyse et d'atténuation des aflatoxines.

5.4. Proposition stratégique régionale

5.4.1. Proposition stratégique régionale pour la gestion des risques liés aux aflatoxines dans la CEDEAO

Pour lutter efficacement contre la contamination par les aflatoxines dans la région de la CEDEAO, une stratégie régionale globale est essentielle. Cette stratégie doit s'attaquer aux problèmes systémiques, favoriser la collaboration entre les États membres et s'appuyer sur les partenariats régionaux et internationaux. L'objectif est de créer un cadre unifié et évolutif intégrant la prévention, la surveillance et les interventions politiques, tout en tenant compte des facteurs socioéconomiques et climatiques spécifiques à l'Afrique de l'Ouest.

a. Création d'un programme de lutte contre les mycotoxines (PCM) de la CEDEAO

Mettre en place un programme centralisé, sous l'égide de la Commission de la CEDEAO, afin de coordonner les efforts de gestion des risques liés à l'aflatoxine. L'EMCP servirait d'organisme central pour la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies d'atténuation des risques liés à l'aflatoxine dans les États membres. Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- **Cadre de gouvernance régionale**
 - Mettre en place une structure de gouvernance composée de représentants de tous les États membres pour guider l'alignement des politiques et la prise de décision.
 - Désigner des points focaux nationaux chargés de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports sur les initiatives nationales.
- **Centre régional de recherche sur les aflatoxines (RARC)**
 - Créer un centre spécialisé dans la recherche sur la prévalence de l'aflatoxine, les technologies d'atténuation et les pratiques agricoles résilientes au climat.
 - Collaborer avec des universités, des instituts de recherche et des organisations internationales pour fournir une expertise technique et des solutions innovantes adaptées aux conditions ouest-africaines.

5.4.2. Mise en place d'un système régional de surveillance et d'alerte sur les aflatoxines (RAMAS)

S'appuyant sur les cadres existants tels que le NAFDAC du Nigéria et le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) de l'UE, le RAMAS améliorerait la détection précoce, le signalement et la réponse aux incidents liés à la contamination par les aflatoxines.

a. **Caractéristiques principales**

- **Intégration des données** : rassembler les données des programmes nationaux de surveillance dans une base de données centralisée accessible à tous les États membres.
- **Protocoles d'alerte** : créer des systèmes d'alerte en temps réel pour les points chauds de contamination afin de faciliter une réponse immédiate.
- **Analyse prédictive** : utilisation des données climatiques et agricoles pour prédire les périodes et les régions à haut risque d'épidémies d'aflatoxines.

b. **Engagement des parties prenantes**

- Impliquez les agriculteurs, les fabricants d'aliments pour animaux, les producteurs laitiers et les commerçants dans le processus de reporting via des applications mobiles ou des plateformes SMS.
- Former les intervenants sur la manière d'utiliser le système et de réagir aux alertes afin de minimiser la propagation des produits contaminés.

5.4.3. **Initiatives régionales de renforcement des capacités**

a. **Programmes de formation et de certification**

- Développer des programmes de formation à l'échelle de la CEDEAO pour renforcer les capacités techniques en matière d'analyse, d'atténuation et de gestion des aflatoxines.
- Fournir des certifications aux fabricants d'aliments pour animaux et aux producteurs laitiers qui respectent les normes régionales de sécurité en matière d'aflatoxines, afin d'encourager le respect de ces normes.

b. **Programmes d'échange**

- Faciliter l'échange de connaissances entre les pays, le Nigéria servant de pays mentor au Mali, au Niger et au Burkina Faso.
- Organiser des ateliers et des conférences régionales pour partager les meilleures pratiques et les expériences réussies.

5.4.4. **Incitations économiques pour les parties prenantes**

a. **Subventions pour les technologies d'atténuation des aflatoxines**

- Soutenir financièrement l'adoption de technologies telles que les liants de mycotoxines, les solutions de stockage améliorées et les kits d'analyse rapide.

b. **Marchés haut de gamme pour les produits sans aflatoxine**

- Mettre en place des systèmes de primes pour les aliments pour animaux et le lait sans aflatoxines afin d'encourager le respect des réglementations.
- Promouvoir les opportunités d'exportation de produits sans danger pour l'aflatoxine à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

c. **Soutien aux petits agriculteurs**

- Fournir des microcrédits et des subventions aux petits exploitants agricoles pour qu'ils investissent dans des pratiques d'atténuation des aflatoxines, telles que l'amélioration des équipements de séchage et des installations de stockage.

5.4.5. **Alignement des politiques régionales et défense des intérêts**

a. **Harmonisation des normes relatives aux aflatoxines**

- Établir une norme unique à l'échelle de la CEDEAO pour l'aflatoxine dans les aliments pour animaux et le lait, alignée sur le Codex Alimentarius et les réglementations internationales.
- Plaider en faveur de mécanismes d'application uniformes pour garantir le respect de la législation dans tous les États membres.

b. Campagne de sensibilisation régionale

- Lancer une vaste campagne de sensibilisation du public ciblant les décideurs politiques, les parties prenantes et les consommateurs pour souligner l'importance de la lutte contre les aflatoxines.
- Utiliser les médias traditionnels, les médias sociaux et la sensibilisation pour diffuser des messages dans les langues locales.

5.4.6. Renforcer le commerce et la collaboration régionaux

a. Facilitation du commerce transfrontalier

- Créer des mécanismes de certification pour les aliments pour animaux et les denrées alimentaires sans aflatoxines destinés au commerce dans la région.
- Réduire les barrières commerciales pour les produits conformes aux normes relatives à l'aflatoxine afin d'encourager le respect de ces normes.

b. Partenariats avec des organisations régionales et internationales

- Renforcer la collaboration avec l'Union Africaine, la région PACA et les donateurs internationaux pour mobiliser des ressources et une assistance technique.
- Favoriser les partenariats avec le secteur privé pour intensifier les innovations dans la lutte contre les aflatoxines.

5.4.7. Plan de mise en œuvre et de durabilité

a. Mise en œuvre progressive

- Lancer des initiatives dans les pays à haut risque (Nigeria, Mali, Niger et Burkina Faso) avant de les étendre à l'ensemble de la région CEDEAO.
- Commencez par des projets pilotes pour affiner les stratégies et identifier les meilleures pratiques.

b. Financement et mobilisation des ressources

- Obtenir un financement auprès des gouvernements régionaux, des donateurs internationaux et des investisseurs privés.
- Explorer les partenariats public-privé pour partager la charge financière et encourager l'innovation.

c. Suivi et évaluation (S&E)

- Établir un cadre de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité de la stratégie régionale, en utilisant des indicateurs clés de performance (ICP) tels que les taux de prévalence de l'aflatoxine et les niveaux de participation des parties prenantes.
- Publier des rapports annuels pour suivre les progrès et garantir la responsabilité.

6. CONCLUSION

La gestion des risques liés aux aflatoxines dans l'espace CEDEAO constitue un enjeu stratégique majeur pour la sécurité alimentaire, la santé publique et la compétitivité des chaînes de valeur agroalimentaire. Cette problématique complexe et multisectorielle exige une réponse coordonnée, intégrée et durable à l'échelle régionale.

L'analyse de la situation actuelle révèle des faiblesses structurelles dans les pays bénéficiaires du projet PRISMA, notamment des cadres réglementaires harmonisés insuffisants, un manque d'analyses fiables et comparables, l'absence de protocoles d'échantillonnage et de suivi normalisés, et la faiblesse des capacités institutionnelles et techniques. Ces lacunes entravent les efforts de prévention, de détection et de gestion de la contamination, tout en augmentant le risque de transfert d'aflatoxines de l'alimentation animale à l'alimentation humaine.

Face à ce constat, plusieurs pistes d'action prioritaires se dégagent :

- Le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de réglementation, de contrôle de qualité et d'analyse des aflatoxines, sur la base de normes harmonisées alignées sur le Codex Alimentarius.
- L'adoption de technologies efficaces d'atténuation des risques (par exemple, liants de mycotoxines, tests rapides, solutions de séchage et de stockage améliorées) accessibles aux petits exploitants agricoles et aux transformateurs.
- La mise en place d'un système régional d'alerte rapide en cas de contamination, inspiré du RASFF européen, ainsi qu'une base de données partagée sur les niveaux d'aflatoxines.
- Le soutien à l'innovation et à la recherche appliquée, à travers un Centre régional de recherche sur les aflatoxines de la CEDEAO et le déploiement de biotechnologies telles qu'Aflasafe.
- Le rôle de premier plan du Nigéria en tant que modèle technique et réglementaire pour aider des pays comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso à développer leurs compétences.

Un levier fondamental de cette stratégie est la mise en place d'un système de traçabilité rigoureux tout au long de la chaîne alimentaire.

La traçabilité permet de suivre les flux de matières premières et de produits finis, d'identifier rapidement les sources de contamination, de limiter la propagation des risques et de renforcer la confiance des consommateurs et des partenaires commerciaux. Elle constitue également une exigence réglementaire croissante pour accéder à certains marchés régionaux et internationaux.

La CEDEAO devra soutenir la numérisation des données, la formation des opérateurs et la coordination entre les acteurs publics et privés afin de garantir une traçabilité complète, fiable et exploitable en temps réel. Il s'agit d'un pilier essentiel d'une gouvernance moderne de la sécurité alimentaire.

Enfin, la participation active de toutes les parties prenantes – gouvernements, secteur privé, laboratoires, producteurs et consommateurs – est essentielle à la construction d'un environnement institutionnel solide et durable. Seul cet engagement collectif permettra à la région de progresser vers un système de production agroalimentaire résilient et sûr, propice au développement économique régional.

CONTACT

Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)
4^{ème} et 5^{ème} Étages, Immeuble de la CRBC, Place de la Réconciliation, Quartier Atchanté
01 BP 4817 Lomé 01, Togo



+228 22 21 40 03



araa@araa.org



www.araa.org



[@araaraaf](https://www.facebook.com/araaraaf)



[@ARAA_CEDEAO](https://twitter.com/ARAA_CEDEAO)
